

L'essentiel

Mutualité Socialiste du Luxembourg



Page 6

Soins de santé et fin de vie :
**comment s'assurer
que vos choix
soient respectés ?**

n°34

Trimestriel
Juillet 2018
n° agrément
P911315



DÉFENDRE

INFORMER

PROTÉGER

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

SANTÉ

L'autisme ou spectre autistique

3 - 4 - 5

DÉFENDRE

Soins de santé et fin de vie :
comment s'assurer que vos choix
soient respectés ?

6 - 7

PROTÉGER

Adapter son lieu de vie en cas
de problème de santé ou de difficultés
liées à l'âge

8 - 9

CONSEILLER

Dates de fermeture

10

INFORMER

Vacances Jeunes
Formation pour animateurs de jeunes
à la vie relationnelle, affective et sexuelle
Ateliers cuisine & santé
Escapades
Drive mut

11-12-13

ÇA S'EST PASSÉ

Ferme Pédagogique
Univers bébé

14

ACCOMPAGNER

J'ai été contacté par la mutualité.
Il m'ont demandé mon compte et mon
code secret. Est-ce normal ?
La p@use syndicale

15

Rédaction : Cécile Artus, Fanny Albert, Jean-Christophe
Bouche, Fabrice Clément, Martine Lambert, Nicolas
Vangampelaere et Karen Wauquaire.

Éditeur responsable : Dr Jacques Devillers -
Place de la Mutualité, 1 à 6870 Saint-Hubert
Ce document n'a qu'une valeur informative.
L'éditeur ne peut être tenu responsable
d'éventuelles erreurs.

A la Moutouelle, que la vie est beeeelle...

Vous l'avez certainement lu dans la presse ces derniers jours, Maggie De Block souhaite inciter financièrement les mutualités à favoriser davantage le retour au travail des malades en incapacité de longue durée.

Mme De Block mélange volontairement deux dossiers : **elle agite les médias sur l'idée que les malades ne sont pas assez poussés à la reprise du travail**, faisant réapparaître le cliché populiste du malade profiteur. Derrière cette annonce se cache le véritable enjeu : une refonte partisane de la clé de répartition des frais d'administration des mutualités, qui risque de pousser ces dernières à s'engager dans une logique de sélection des risques.

Concernant le rôle des mutualités pour accompagner les malades à la reprise du travail : vous connaissez notre métier, vous savez que l'objectif commun de nos services et de l'affilié est de retrouver le plus rapidement possible la voie de la guérison et de favoriser un retour à l'emploi dans de bonnes conditions. Mais ce qui doit primer avant tout, c'est bien entendu le caractère volontaire de la démarche et le volet humain de l'approche. Les malades en incapacité de travail ne sont pas des statistiques qu'on pousse à un retour à l'emploi trop précoce et dans de mauvaises conditions. C'est ce qui risque d'arriver en faisant financièrement pression sur les mutualités pour les y pousser.

En effet la Ministre souhaite aussi modifier toute la formule de répartition des frais d'administration entre organismes assureurs.

Actuellement un poids plus important était attribué aux invalides, personnes âgées, personnes à faibles revenus ou chômeurs. Ceux-ci ont des dépenses de santé plus élevées et génèrent davantage de charge de travail administrative. Avec la nouvelle mesure, Maggie De Block diminue la pondération des invalides, supprime celle des chômeurs, des veufs et veuves. Enfin, elle surpondère les pensionnés et les bénéficiaires du MAF (Maximum à facturer). Bilan de cette mesure : **la dimension sociale du travail des mutualités est largement sous-estimée.**

Sous ses aspects techniques, la mesure prise par la Ministre De Block est une porte ouverte vers un système où les mutualités risquent de sélectionner les bons risques, à savoir les affiliés qui vont leur « coûter » moins de démarches administratives, au détriment de leurs missions d'accompagnement.

Cette nouvelle clé de répartition est **une attaque politique directe contre les mutualités socialistes**. Nous serions en effet les seuls à y perdre financièrement, à hauteur d'au moins 12 millions d'euros, soit environ 4% en moins alors qu'à l'inverse, les mutualités chrétiennes et libres bénéficieraient de cette mesure, avec un boni respectif de 6,2 et 5 millions d'euros.

Nous utiliserons bien entendu le cas échéant toutes les voies de droit pour contrer cette mesure partisane et soyez assurés que nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ces démarches.

Plus que jamais, nous veillerons à ce que les droits de tous nos affiliés soient respectés pour garantir à chacun l'égalité des conditions d'existence. Et nous nous battons farouchement contre ces mesures anti-sociales au nom de ce qui constitue **la colonne vertébrale des Mutualités Socialistes : la justice sociale.**



Dr Jacques Devillers,
Secrétaire de la Mutualité Socialiste
du Luxembourg



L'autisme ou spectre autistique

Depuis sa naissance, Lucas ne semble pas entrer en contact avec ses parents. A deux ans, ses parents s'interrogent. Lucas détourne souvent le regard, ne montre aucune réaction. Malgré ses efforts, sa maman n'arrive pas à créer une relation avec son fils. Lucas ne suit pas le regard de ses proches et n'arrive pas à pointer du doigt un objet qui intéresse ceux-ci. Il ne s'exprime pas et son développement du langage est retardé.



Il s'agit là des premiers signaux d'alerte d'une pathologie rarement comprise, l'autisme...

Mais l'autisme, c'est quoi ?

L'autisme est un trouble envahissant du développement (TED) qui affecte les fonctions cérébrales. C'est en 1943 qu'il est défini par un psychologue américain, Léo KANNER. D'après lui, l'autisme infantile précoce est une incapacité innée à établir le contact affectif.

Avant la découverte de Kanner, il faut savoir que l'autisme était jusque-là considéré comme étant une psychose infantile (maladie psychologique). Aujourd'hui, il n'est plus question de cela, heureusement.

Les troubles envahissants du développement (TED) comprennent différentes formes :

- Le trouble du spectre autistique (autisme classique)
- Le syndrome d'Asperger
- Le trouble désintégratif de l'enfance (Syndrome de Heller)
- Les TED-NS (les TED non-spécifiés)

Comment savoir si mon enfant est atteint de TED ?

La première difficulté qui concerne les enfants atteints de troubles envahissants du développement se situe au niveau de la communication verbale (ce que nous disons, le fait de parler) et la communication non-verbale (langage du corps, voix, expressions du visage, gestes, intonations).

Au niveau du langage verbal, un enfant atteint éprouve des difficultés dans l'expression de ses souhaits et utilise l'écholalie. C'est-à-dire qu'il répète souvent ce qu'il entend et utilise le « tu » au lieu du « je » pour parler de lui. Il communique de manière très concrète. Il ne comprend pas ce que vous lui dites si vous utilisez des expressions, des proverbes, des jeux de mots et même, de l'humour. Au mieux, il prend au pied de la lettre le langage utilisé et cela peut provoquer des situations assez périlleuses à gérer. Par exemple, les expressions suivantes « Cette personne me casse les pieds » ou « les murs ont des oreilles » évoquent chez un enfant atteint de TED que nous avons les pieds vraiment cassés ce qui peut prendre pour lui un caractère très effrayant pouvant être source d'angoisse à calmer.



- • • Le jeu d'imitation, de « faire semblant » est inexistant chez les enfants autistes. En conséquence, leur langage ne se développe pas comme pour les autres enfants car ce type de jeu préfigure le langage.

A propos de jeu, l'enfant TED peut faire preuve de jeux très stéréotypés (une petite voiture qu'il fait rouler sur le tapis de manière répétitive) ou des jeux sans une histoire (les personnages « Playmobil » sont manipulés sans plus) ou pas de jeu du tout. Pour l'enfant atteint de TED, c'est très compliqué d'élaborer un jeu car cela requiert un monde imaginaire intérieur qui puisse être exprimé.

Un enfant atteint de TED ne comprend pas le sens caché des expressions du visage, ne sait pas interpréter les intonations et les postures de la personne qui se trouve en face de lui.

Lors d'une conversation, l'enfant atteint de TED peut s'étendre sur un sujet qui l'intéresse et en parler de façon incessante. Si la conversation est trop longue, et que son interlocuteur essaie de lui faire comprendre à travers une intonation ou une expression du visage, l'enfant autiste ne comprend pas qu'il dérange.

Le problème des interactions sociales a un lien direct avec le problème de communication. Dès la première année de vie, le bébé fuit le regard de ses parents, ce qui suscite des difficultés à créer une relation fusionnelle avec l'enfant.

A l'école, il se met à l'écart et a du mal à s'intégrer, se faire des amis car il n'éprouve aucun intérêt pour les activités ludiques et collectives.

Dans certains cas, l'enfant peut avoir des angoisses, un sentiment d'insécurité s'il est trop entouré. Ce manque d'intérêt envers les autres se manifeste souvent par un manque de contact oculaire. Pour compenser ce manque de contact avec les yeux, les personnes adultes ont le réflexe de toucher l'enfant TED, ce qui peut être très mal interprété par ce dernier : cela peut aller d'un sentiment désagréable à une sensation d'agression avec l'émergence d'une angoisse. Il est préférable d'avertir l'enfant TED qu'il va être touché et être certain que les câlins seront bien acceptés. C'est très dur pour les parents de ne pas avoir de proximité physique avec son enfant.

La dernière difficulté présente des comportements et des intérêts restreints, répétitifs. L'enfant autiste a un besoin excessif de mettre en place des « rituels ». Cela le sécurise et le rassure car le moindre changement, même minime, est une source de stress chez les autistes. Par exemple, si un parent promet de faire des crêpes pour le goûter, il a intérêt à ne pas changer d'avis. L'enfant TED ne supporte pas l'impromptu, le non planifié.

Au niveau scolaire, l'enfant autiste a plus de facilités pour résoudre une tâche d'observation, grâce à sa perception du détail. Il n'est pas ralenti par la perception globale.

Sur le plan physique, on peut expliquer cette attitude répétitive par des balancements, une marche inhabituelle (sur la pointe des pieds par exemple), un grincement des dents ou des grimaces.

On peut qualifier les enfants atteints de TED d'hyper-sensibles, ou son contraire, d'hypo-sensibles.

Les enfants hyper-sensibles sont très réactifs à l'environnement dans lequel ils se trouvent. Ils réagissent de façon négative à un bruit qui les dérange, à une lumière trop forte, ne supportent pas sentir les étiquettes des vêtements sur leur corps ou même un sous-pull à col roulé parce que cela enserme le cou. Il est conseillé de faire attention à ses réactions afin de trouver des solutions et ainsi, éviter la distraction de l'enfant à l'école.

Les hypo-sensibles sont, quant à eux, en constante recherche des sensations qu'ils n'ont pas. Cela se manifeste par l'envie de faire du bruit, crier, bouger, toucher à tout. Ces enfants bougent beaucoup et peuvent parfois se frapper et se mordre.

Qui peut être atteint par les TED ?

D'après les statistiques, 3 à 4 garçons sont touchés par l'autisme dit « classique » pour 1 fille seulement.

Comment poser un diagnostic ?

Contrairement à d'autres troubles, comme le X-fragile, l'autisme ne se diagnostique pas avec une simple prise de sang. Il faut se baser sur l'observation du comportement durant les trois premières années de vie de l'enfant. Les parents, s'ils sont alertés par des signaux qui peuvent faire penser à l'autisme, sont aidés par une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe se compose d'abord d'un pédopsychiatre et d'un neurologue. Ensuite, des professionnels paramédicaux tels que psychomotricien et logopède, peuvent compléter le diagnostic en évaluant les capacités/incapacités motrices et langagières de l'enfant.

Un diagnostic différentiel est parfois nécessaire pour vérifier la présence d'une autre pathologie.

A la suite de tests pour évaluer le stade de la pathologie, différents cas de figure sont possibles :

- L'autisme est le trouble principal de l'enfant ;
- L'autisme est associé à un autre trouble (ex : syndrome de Rett, X-fragile) ;
- La présence de signes autistiques mais qui ne permettent pas de poser un diagnostic de TED.

Quelles sont les causes ?

Il n'existe pas de cause à proprement dite. L'enfant ne devient pas autiste mais vient au monde avec ce trouble.

Cependant, les chercheurs se sont basés sur 3 pistes :

- Piste d'ordre neurobiologique : le développement du cerveau est différent de celui des personnes non atteintes. Par conséquent, les connexions se font mal et cela explique les difficultés dans certains domaines comme celui de la communication.
- Piste génétique : si un parent, ou dans le cas d'une jumeauté, un frère, une sœur est porteur d'un gène défectueux, il est possible qu'il l'ait transmis.
- Piste environnementale associée à la génétique : des chercheurs ont prouvé qu'un environnement malsain, la pollution, associé à une maladie de la mère comme la rougeole, pouvait favoriser l'apparition de TED.

Quelles solutions peut-on apporter à un enfant atteint de TED ?

L'autisme ne se guérit pas, mais l'adulte ou le professionnel (enseignant) peut permettre à l'enfant de progresser grâce la mise en place d'une prise en charge pluridisciplinaire.

La prise en charge doit être adaptée à chaque cas particulier. Il est donc important de bien évaluer les besoins spécifiques de l'enfant.

A l'école, l'enseignant devra bien sûr être informé du diagnostic pour adapter son enseignement. Ils peuvent envisager la mise en place d'espaces définis pour chaque apprentissage. Dans le cas où le trouble est associé à des problèmes tels que l'anxiété, des troubles du sommeil, des médicaments peuvent être prescrits sur avis d'un médecin spécialiste.

Le syndrome d'Asperger

Ce syndrome a été découvert en 1944 par Hans Asperger, un pédiatre viennois. On y retrouve les mêmes symptômes que pour l'autisme dit « classique », en particulier la difficulté à établir des interactions sociales. Ce syndrome touche plus particulièrement les garçons.

Une personne atteinte du syndrome d'Asperger n'a aucune déficience intellectuelle, bien au contraire. Elle est dotée d'un Q.I. supérieur et se passionne pour des sujets très complexes, comme l'espace. Elle fait preuve d'une grande capacité à retenir une quantité « encyclopédique » d'informations.

Le trouble désintégratif de l'enfance (le syndrome de Heller)

Cet autre trouble envahissant du développement est celui qui se rapproche le plus de l'autisme classique, mais il est plus rare. Dans ce type de trouble, les enfants atteints se développent normalement jusqu'à l'âge de 2 ans. Avant l'âge de 10 ans, l'enfant subit une détérioration importante des interactions sociales, des habilités à établir une communication correcte et rencontre une perte significative des compétences motrices (courir, tenir des objets) et intellectuelles. L'enfant perd également son autonomie et le contrôle de ses intestins (incontinence).

Le syndrome de Rett et l'enfant X-fragile sont-ils considérés comme des types d'autisme ?

Ces deux maladies sont reliées à l'autisme, mais ne sont désormais plus considérées comme tel.

La première, le syndrome de Rett, a été découverte en 1966 par le professeur Andreas Rett, un neuro-pédiatre autrichien. Contrairement au syndrome d'Asperger, le syndrome de Rett touche uniquement les filles. On le différencie de l'autisme car on observe qu'après l'âge de 4 ans, le spectre autistique disparaît et les malades retrouvent une

certaine qualité relationnelle. On parle alors de polyhandicap avec une déficience intellectuelle et une infirmité motrice.

L'autisme est aussi associé au second trouble, le syndrome de l'X-fragile. Son diagnostic repose sur l'analyse de l'ADN et peut aussi être prononcé sur base d'une prise de sang. L'enfant dit « x-fragile » éprouve de l'anxiété par rapport à son environnement social et non de l'indifférence, comme on peut le constater chez un enfant autiste. Il est aussi capable d'empathie et de manifester un souhait de communiquer. Par exemple : il posera un regard vers une personne quand celle-ci aura le dos tourné.

Enfin, voici quelques qualités, non négligeables, des enfants atteints de TED :

- Ils respectent le règlement mis en place dans une classe ou à la maison, si celui-ci est concret ;
- Ils portent beaucoup d'intérêts aux sujets complexes, développent des facultés en sciences, en informatique (surtout l'enfant Asperger) ;
- Ils sont capables de se concentrer pendant une longue période ;
- Suite à leur manque d'intérêt pour les autres, ils ne portent pas de jugement et se montrent moins influençables que les autres enfants (au niveau tenue vestimentaire par exemple) ;
- Ils développent leur mémoire photographique, leur esprit d'analyse et leur esprit logique ;
- Ils cherchent à développer leurs connaissances sur les sujets qui les intéressent ;
- L'importance de rituels fait d'eux des personnes très ponctuelles et précises. Ces qualités sont à mettre en avant lors d'un entretien avec un futur employeur.

En conclusion, un enfant atteint de TED doit avoir un suivi pluridisciplinaire et être sans cesse stimulé pour avancer dans les apprentissages des émotions, des matières scolaires, du savoir vivre ensemble, des relations interpersonnelles ; tenant compte du fait qu'il existe des degrés de sévérité très différents d'un enfant à l'autre.



LES PLUS
de votre
mutualité !



3 Centres de Planning Familial dont 1 Centre IVG à Arlon

- Arlon - 6700 :
rue de la Moselle 1 - 063 23 22 43
- Libramont - 6800 :
avenue Herbofin 30 - 061 23 08 10
- Marche-en-Famenne - 6900 :
rue des Savoyards 2 - 084 32 00 25



Soins de santé et fin de vie : comment s'assurer que vos choix soient respectés ?



Même si nous préférons ne pas y penser, un jour ou l'autre, nous risquons d'être confrontés à un accident grave et serons quoi qu'il arrive confrontés à la maladie ou à la mort, que ce soit la nôtre ou celle d'un proche.

Quand cela nous arrive, nous avons le droit d'être informés sur notre maladie et sur les traitements qui nous sont proposés par les médecins. Nous avons aussi le droit de refuser des traitements qui nous paraîtraient excessifs (acharnement thérapeutique).

Malheureusement, il arrive parfois que la maladie, l'accident que nous avons eu, ... ne nous permettent plus de nous exprimer sur ce que nous souhaitons et que nos proches doivent le faire pour nous. Il en va de même quant à nos dernières volontés (don d'organes, sépultures, obsèques).

Pour que nos volontés soient connues et respectées avant qu'il ne soit trop tard, il y a une solution encore trop méconnue : les déclarations anticipées en matière de soins de santé et de fin de vie. Elles sont nombreuses et permettent de mettre par écrit nos choix afin que nos proches ou les médecins sachent quoi faire le moment venu.

Désigner une personne de confiance, un mandataire

Depuis 2002, nos droits en tant que patient sont définis par une loi et nous permettent : «de bénéficier d'une prestation de soins de qualité, choisir librement notre praticien, être informé sur notre état de santé, consentir librement à la prestation de soins, savoir si notre praticien est assuré et autorisé à exercer sa profession, pouvoir compter sur un dossier tenu à jour, pouvoir le consulter et en obtenir une copie, être assuré de la protection de notre vie privée, pouvoir introduire une plainte auprès d'un service de médiation».

Pour vous assister, vous pouvez désigner une personne de confiance. Vous pouvez aussi vous faire représenter dans le cas où vous seriez incapable d'exercer ces droits en désignant un mandataire.

Refuser l'acharnement thérapeutique, donner une limite aux soins palliatifs

Par cette déclaration, vous vous opposez à des soins qui prolongeront votre vie mais dont vous ne voulez pas (sonde gastrique, réanimation

en cas d'AVC...). Attention : les actes de soins refusés doivent être énoncés de manière précise. Il est donc nécessaire de compléter cette déclaration avec l'aide de votre médecin.

Déclaration d'acceptation ou de refus de don d'organes

En principe, chaque Belge est considéré comme un donneur potentiel d'organes à moins d'avoir rempli et conservé un document officiel qui s'y oppose. Pour manifester votre refus ou être donneur de manière explicite, un formulaire est à compléter et à remettre au service population de votre commune.

Déclaration anticipée d'euthanasie

La déclaration anticipée d'euthanasie est un document écrit par lequel vous, en tant que personne majeure ou mineure émancipée capable, autorisez un médecin à pratiquer une euthanasie dans le cas où vous ne seriez plus capable de la demander, par exemple si vous êtes dans un coma irréversible, et dans les conditions fixées par la loi. Le document daté et signé doit être réalisé en présence de deux témoins majeurs. La déclaration peut être enregistrée auprès de votre commune. Elle doit être renouvelée tous les 5 ans.

Enregistrement des dernières volontés (sépultures et obsèques)

Pour être certain que vos dernières volontés soient respectées. Cette déclaration à remettre à votre commune concerne l'inhumation ou la crémation, le cimetière choisi, le rite funéraire ou culte...



Don du corps à la science

Pour léguer votre corps à la science, il faut enregistrer votre décision de votre vivant. Vous pouvez faire vous-même une déclaration de volonté signée ou bien télécharger un formulaire sur le site de l'université de votre choix. En échange, l'établissement vous fournit un reçu à conserver avec votre carte d'identité.

Dans tous les cas, parlez-en à votre médecin, une personne de confiance et à vos proches !

Une campagne d'information large

Pour mieux faire connaître ces déclarations anticipées, la Commission des aînés de la Plateforme de concertation en santé mentale de la Province de Luxembourg a lancé une campagne de sensibilisation sur toute la province.

La campagne vise à :

- Briser le tabou autour de la fin de vie en invitant tout le monde à en discuter avec ses proches ou son médecin et à faire connaître ses choix ;
- Donner des informations précises sur les droits et les formalités à rédiger en matière de fin de vie et de soins de santé ;
- Renvoyer les personnes vers les services et les professionnels à même de les aider dans leurs démarches (communes, médecins, entrepreneurs de pompes funèbres...);
- Rappeler aux communes, aux médecins... le rôle important qu'ils tiennent dans la transmission d'informations sur les déclarations anticipées.

La campagne se décline sous différents outils :

- Une brochure explicative sur les différentes déclarations anticipées ;
- Un dossier rassemblant des modèles de formulaires se rapportant aux déclarations anticipées ;
- Des affiches présentant des personnes aux profils variés : homme ou femme, jeune ou moins jeune... Autant de visages déterminés, souriants, qui dédramatisent la thématique. Chaque portrait est accompagné d'une phrase disant pourquoi il est important de rédiger ses déclarations anticipées. Un hashtag permet de poursuivre le dialogue au-delà de la campagne ;
- Un flyer reprenant les visuels de la campagne et fournissant les informations utiles de manière très brève.



Tous les outils sont téléchargeables sur le site www.cal-luxembourg.be et disponibles sur simple demande auprès du CAL/Luxembourg ASBL, membre de la Commission des Aînés.

Adapter son lieu de vie en cas de problème de santé ou de difficultés liées à l'âge

Le service Handyinfoaménagement (HIA) est un service d'étude et de conseil en aide technique et/ou aménagement du domicile pour les personnes en situation de handicap et/ou vieillissantes.

Il se compose de :

- 9 ergothérapeutes, pour le secteur du handicap, qui couvrent la région Wallonne.
- 4 ergothérapeutes pour le secteur des aînés (personnes de 65 ans et plus). Chaque ergothérapeute couvre une Province, à savoir celles de Namur, du Hainaut, du Luxembourg et du Brabant Wallon.

Public visé :

toute personne quels que soient l'âge, le handicap et l'appartenance mutualiste.

L'ergothérapeute informe et conseille gratuitement la personne et ses proches, des produits d'assistance et d'aménagements du domicile qui peuvent favoriser l'intégration sociale, sécuriser son environnement, compenser son handicap et/ou prévenir son aggravation, et faciliter l'intervention d'un aidant proche.

L'ergothérapeute propose, lors d'une visite systématique du domicile, un conseil personnalisé et suivi individualisé. Il procède à une analyse globale des besoins de la personne en évaluant à son domicile les difficultés, les habitudes de vie, les capacités et les incapacités à réaliser ses activités journalières.

Il recherche également des aménagements au meilleur rapport qualité/prix. Il fournit un conseil relatif à la démarche d'achat ou aux travaux d'aménagement comprenant des normes de prix et les éléments auxquels il faut être attentif lors de l'achat.

L'ergothérapeute collabore avec de nombreux autres professionnels du réseau interne (coordinateurs, services prêt/vente matériel, assistants sociaux, aides familiales, infirmiers,...) et externe (AViQ, médecins, hôpitaux, entrepreneurs, architectes, bandagisteries,...).

Coût des aménagements: il est impossible de budgétiser un aménagement étant donné que chaque situation est particulière. Le rôle de l'ergothérapeute est avant tout d'aider et d'accompagner les personnes dans leur projet de vie mais le côté financier n'est pas de son ressort.



L'ergothérapeute, suite à sa visite au domicile, peut élaborer un rapport personnalisé avec plans et photos afin, notamment, de motiver une demande d'aide financière, telle que :

- AViQ (Agence pour une Vie de Qualité). Il faut être âgé de moins de 65 ans au moment de l'introduction de la toute première demande d'intervention. L'AViQ intervient financièrement dans le cadre d'aménagement du domicile et l'acquisition d'aides techniques.
- INAMI : aide à la mobilité.
- Primes provinciales (Province du Brabant Wallon, Province de Luxembourg).
- Microcrédits aux particuliers (Crédit social accompagné chez CREDAL).

En prime, le service Handyinfoaménagement propose :

- Des formations : nos ergothérapeutes dispensent des formations à destination de toute personne, qu'elle soit aidant proche, professionnel... à l'aide du jeu-outil Solidos réalisé par le service et financé par la Fondation Roi Baudouin. Nos thématiques sont : Manutention de charges et/ou de personnes et ergonomie du travail sur écran.
- Salle d'essai : test de matériels et mise en situation dans la salle d'essai. Nos ergothérapeutes vous proposent des tests et des mises en situation pour valider le choix des aides techniques afin de s'assurer que le matériel mis en place pallie de façon optimale aux difficultés de la personne tout en tenant compte de l'environnement. La salle permet également à la personne de prendre conscience et de visualiser le matériel qui sera mis en place à son domicile. Conseiller les gestes de manutention que la personne et/ou l'aidant proche réalisent quotidiennement afin d'acquies la posture ou le geste adéquat, de prévenir le risque de chute et de protéger son dos.

Des Partenaires à votre disposition :

• **La Centrale de Services à Domicile (CSD)**

Saint-Hubert - 6870 :
avenue Nestor Martin 59
061 61 31 50
(7 jours sur 7, 24 heures sur 24)

• **L'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH)**

Saint-Hubert - 6870 :
place de la Mutualité 1
061 23 11 37
asph@mslux.be

LES PLUS
de votre
mutualité !



Centrale de Services à Domicile
en Luxembourg

Partenaire de la Mutualité Sociale du Luxembourg



A.S.P.H. asbl

Partenaire de la Mutualité Sociale du Luxembourg

Dates de fermeture

Durant la période estivale, certains points de contact seront exceptionnellement fermés. Résumé de la situation agence par agence. 



Athus

Vendredi 3 août
Mardi 14 août

Aye

Mardi 7 août
Mardi 14 août

Barvaux-sur-Ourthe

Vendredi 22 juin
Mercredi 27 juin
Mardi 14 août

Bastogne

Jeudi 16 août
Mercredi 29 août
Lundi 3 septembre

Bertrix

Samedi 7 juillet
Mardi 17 juillet
Mardi 14 août

Bouillon

Vendredi 27 juillet
Vendredi 3 août

Florenville

Mardi 24 juillet
Mardi 31 juillet

Gouvy

Jeudi 9 août
Mardi 14 août

Habay

Mardi 14 août

Hotton

Mercredi 27 juin
Mardi 17 juillet
Jeudi 16 août

Houffalize

Vendredi 10 août
Mardi 28 août

Jamoigne

Mardi 24 juillet
Mardi 31 juillet
Mercredi 8 août

La Roche-en-Ardenne

Mardi 28 août

Libramont

Samedi 14 juillet
Mardi 17 juillet
Jeudi 19 juillet
Mardi 31 juillet
Samedi 18 août

Marche-en-Famenne

Samedi 14 juillet
Mardi 24 juillet
Jeudi 16 août
Mardi 28 août

Neuchâteau

Mardi 14 août
Mardi 7 août

On

Jeudi 2 août
Jeudi 30 août

Paliseul

Mardi 17 juillet
Mardi 31 juillet

Vielsalm

Samedi 30 juin
Jeudi 9 août
Mardi 14 août

Virton

Jeudi 16 août

Wellin

Mardi 28 août

Merci pour votre compréhension.



Agenda de nos activités

Vacances Jeunes



NOUVEAU Séjour Multi-activités du 8 au 15 juillet (4 à 9 ans)

Dix jours de vacances avec des activités plus «fun» les unes que les autres, voilà ce qui attend vos enfants ! Jeux d'eau, jeux de piste, piscine, ateliers créatifs, boum et bien d'autres divertissements sont au programme. Vos enfants seront logés au Gîte d'étapes de Rochefort. Celui-ci dispose de toute l'infrastructure intérieure et extérieure nécessaire pour s'amuser en toute sécurité.

- Participation : 235 € (affilié) et 500 € (non-affilié).

Séjour d'animation à La Panne du 21 au 30 juillet (6 à 12 ans)

Situé à La Panne, non loin des dunes de Oosthoek et de la plus large plage de la côte belge, le centre « Flipper » propose à vos enfants 10 jours au grand air et des animations très diversifiées ! Au sein d'un cadre naturel, différentes activités seront au programme : jeux de plage, jeux de piste, parc d'attractions, ateliers créatifs... Pas de quoi s'ennuyer !

- Participation : 350 € (affilié) et 600 € (non-affilié).



Séjour d'animation en Italie du 20 au 29 juillet (12 à 14 ans)

Sur la plage de Cesenatico, à seulement quelques mètres de la mer Adriatique, vos adolescents seront logés au centre de vacances Eurocamp. Le centre offre tout un panel d'activités sportives et donne l'accès à une plage privée sécurisée. Deux excursions au programme : une au parc aquatique Aquafan et l'autre au parc d'attraction Mirabilandia feront de ce séjour « une semaine qui bouge » !

- Participation : 510 € (affilié) et 800 € (non-affilié).



Séjour d'animation en Espagne du 1^{er} au 10 août (14 à 16 ans)

Vos adolescents seront logés à Toroella de Montgri (Gérone), à 80 km de la frontière française. À quelques mètres de la mer Méditerranée, le centre offre un cadre idéal pour des séjours entre jeunes.



Différentes activités nautiques (voile, planche à voile, ski-bus, plongée...) et terrestres (tir à l'arc, escalade, mini-golf...) ainsi qu'une journée complète au coeur de la ville de Barcelone seront proposées durant ces 10 jours aussi variés qu'enrichissants !

- Participation : 470 € (affilié) et 820 € (non-affilié)



... Agenda de nos activités (suite)

Séjour Aventure du 19 au 24 août (10 à 14 ans)

Une semaine à couper le souffle ! Sous l'œil avisé de moniteurs professionnels, votre enfant va imiter les vrais aventuriers : escalade, radeaux, spéléologie, orientation, quad... Le centre « Relaxhoris » bénéficie de plusieurs infrastructures : piscine, mini-golf, terrains de tennis, bowling...

- Participation : 240 € (affilié) et 420 € (non-affilié).

Renseignements et inscriptions : 061 23 11 31
vacances.jeunes@mslux.be



Découvrez l'ensemble de nos séjours sur mslux.be ou en scannant le QR Code.



Formation pour animateurs de jeunes à la vie relationnelle, affective et sexuelle



- Samedi 30 juin de 13h à 16h à Marche (inscriptions jusqu'au 27 juin)
- Dimanche 22 juillet de 13h à 16h à Libramont (inscriptions jusqu'au 18 juillet)
- Samedi 18 août de 13h à 16h à Arlon (inscriptions jusqu'au 15 août)
- Dimanche 26 août de 13h à 16h à Bastogne (inscriptions jusqu'au 22 août)

Participation : gratuit

Renseignements et inscriptions :

animations.cpf.libramont@mutsoc.be ou 061 23 08 10

Ateliers cuisine & santé



Découvrez des recettes simples, saines et équilibrées proposées par les FPS Luxembourg en collaboration avec la diététicienne Coralie THOMAS.

- Recettes d'été : le 21 juin à Arlon (Mutualité Socialiste du Luxembourg - Rue de la Moselle 1) de 18h à 21h. L'atelier est suivi de la dégustation.

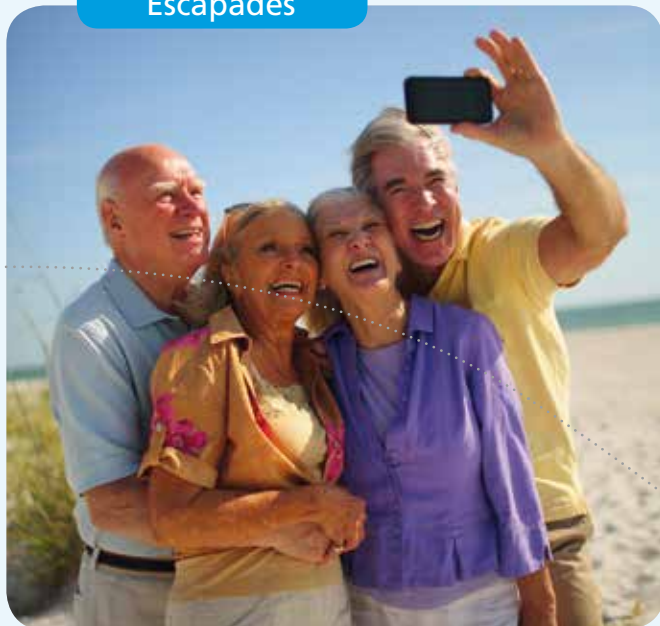
Participation (ingrédients compris) : 25 € (affilié), 30 € (non affiliés).

Renseignements et inscriptions obligatoires :

061 23 11 72 ou fps@mslux.be

1001 Familles
L'événement Familial de la rentrée!
29 et 30 septembre | 2018
WEX Marche-en-Famenne
Entrée gratuite sur www.1001Familles.be
avec votre code promo **1001FMS04**
Logos: RTL, l'avenir.net, Femmes, la ligue des femmes, LUX

Escapades



Les Femmes Prévoyantes Socialistes vous proposent, avec des accompagnateurs formés, les destinations suivantes :

Maasmechelen : vive les soldes, le 6 juillet 2018

Optez pour une escapade shopping à Maasmechelen Village, la destination shopping la plus prisée de Belgique ! Ce spacieux centre commercial en plein air abrite plus de 115 boutiques qui offrent les collections des années précédentes à prix démarqué.

Participation : 24 € (affilié) et 30 € (non-affilié)

City-trip à Paris, du 9 au 11 août 2018

Vous serez logés dans un hôtel *** au cœur de Paris. Vous aurez l'occasion d'aller vous balader à Montmartre, en bateau sur la seine, de visiter l'Opéra Garnier, de passer une soirée au théâtre...

Bruxelles : Palais Royal et Flower Carpet, le 17 août 2018

C'est une tradition, l'été venu, nos souverains laissent les portes de leur palais grandes ouvertes. Découvrez ensuite le Flower Carpet ! Plus de 600 000 fleurs. Le tapis de fleurs : un spectacle éphémère sur la plus belle place du monde.

Participation : 30 € (affilié) et 37 € (non-affilié)

Nieuport : séjour de détente, du 01 au 08 septembre

L'hôtel Sandeshoved vous accueille au cœur de Nieuport-bain, directement sur la promenade de la plage et de la rue commerçante et florissante. Vous pourrez vous détendre dans le salon de thé donnant sur la mer. L'arrêt du tramway côtier se trouve à 5 minutes à pied. Il vous permettra de rejoindre directement les sites touristiques situés sur le littoral.

Participation :

Demi-pension : 500 € affilié et 600 € non affilié

Pension complète : 625 € affilié et 750 € non affilié

Découverte du Hainaut, le 11 octobre 2018

Visite et promenade sur le canal historique du centre, franchissement de l'écluse automatique et de l'ascenseur hydraulique de Strépy Thieu, passage de deux ponts mobiles et visite de la salle des machines de l'ascenseur. Repas à la brasserie Saint-Feuillien suivie de la visite des installations de celle-ci et dégustation.

Participation : 60 € (affilié) et 75 € (non-affilié)

Lieux d'embarquement pour chaque destination :

Arlon, Saint-Hubert et Aye.

Envie d'en savoir plus ? Demandez la brochure des escapades !

Renseignements et inscriptions : 061 23 11 72

ou fps@mslux.be

Drive mut



35 € les 20 heures de cours théoriques dont 4 heures de formation « conduite responsable ». 35 €/h pour un cours pratique (à condition d'avoir participé préalablement à la formation « conduite responsable » de 4h, comprise dans le prix d'inscription).

- Arlon : du 20 au 24 août de 9h à 13h et du 29 octobre au 2 novembre de 9h à 13h ;
- Aye : du 2 au 6 juillet de 9h à 13h et du 17 au 21 septembre de 17h à 21h ;
- Libramont : du 30 juillet au 3 août de 9h à 13h et du 08 au 12 octobre de 17h à 21h.

Formation conduite responsable :

- Arlon : le 22 août de 9h à 13h et le 7 novembre de 17h à 21h ;
- Aye : le 4 juillet de 9h à 13h et le 19 septembre de 17h à 21h
- Libramont : le 1er août de 9h à 13h et le 10 octobre de 17h à 21h.

Renseignements et inscriptions : 02 515 06 31

ou www.drivemut.be



Retrouvez également l'actualité de la Mutualité Socialiste du Luxembourg sur Facebook : www.facebook.com/mslux.be



Contactez la Mutualité Socialiste du Luxembourg au 061 23 11 11



Ferme Pédagogique

Durant ces vacances de Printemps, une trentaine d'enfants ayant entre 4 et 16 ans se sont rendus à la Ferme Pédagogique du Pré La Garde (Bertrix) grâce à Vacances Jeunes.

Certains ont choisi de travailler au jardin et de cuisiner leurs récoltes, d'autres ont préféré s'adonner aux soins des animaux ou bien encore monter à cheval.

Mais peu importe l'activité choisie, ce qui est certain, c'est que ces deux semaines auront laissé de magnifiques souvenirs à tous ces enfants... à un tarif très avantageux pour leurs parents !

Plus d'infos :

061 23 11 31 ou vacances.jeunes@mslux.be



Univers bébé



Les 28 et 29 avril derniers, les Femmes Prévoyantes Socialistes, avec le soutien de la Mutualité Socialiste du Luxembourg, organisaient pour la 4^e fois leur salon consacré aux jeunes et futurs parents, Univers bébé.



Plus de 1800 personnes se sont déplacées pour participer aux ateliers, déambuler dans les allées et rencontrer des professionnels. Un conseil, un avis, des adresses, des achats, tout pour combler les (futurs) parents.

Chaque famille a reçu un welcome pack et un superbe cadeau : un peignoir à l'effigie de notre mascotte, la coccinelle. Les enfants y ont également trouvé leur bonheur : châteaux gonflables, grimages, jeux de société. Un spectacle «A pas de Louloup» mis

en scène par l'Académie de Bertrix était également proposé les après-midi. Une garderie et un espace jeu étaient assurés par la section puériculture de l'école secondaire Saint-Hubert. Un espace psychomotricité et un espace cyclo ont également ravi les plus petits.

Le week-end s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse proposant des espaces spécifiquement aménagés pour les mamans : allaitement, change, coin repas des petits... Tout pour rendre la visite du salon la plus agréable possible.



Résultats de nos concours

- Mutualité Socialiste du Luxembourg (en partenariat avec Baby Kid Libramont) **Stefanie Fena et Florian Muller** remportent chacun 150€ de bon d'achat chez notre partenaire.



- Centrale de Services à Domicile **Aurélien Vermersch et Mayron Henry** gagnent les paniers mis en jeu (poids : 3 kg 836)



J'ai été contacté par la mutualité. Il m'ont demandé mon compte et mon code secret. Est-ce normal ?

Question posée par Danny K. de Bouillon

Une arnaque au remboursement imite les messages de La Mutualité Socialiste et de l'assurance-maladie. Depuis quelques temps, des affiliés nous signalent des tentatives d'escroqueries via de faux appels téléphoniques ou des courriels frauduleux. Voici la marche à suivre.

Il s'agit d'un cas d'hameçonnage assez classique, où le correspondant usurpe l'identité de La Mutualité Socialiste ou de l'assurance-maladie, en comptant vraisemblablement sur le haut taux de confiance qu'inspirent les mutualités.

Dans les courriels, ayant pour objet – « Avis: Formulaire de remboursement électronique! », il est expliqué que: « Après les derniers calculs de votre assurance maladie, nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'un montant

de 87.95(€) » - montant potentiellement variable en fonction des courriels. Ces e-mails renvoient sur un faux site, qui incite l'internaute à rentrer ses coordonnées et autres informations personnelles.

Il convient donc de rappeler que les mutualités ne demandent jamais d'information financière par téléphone, et qu'en tous cas elles respectent le secret absolu du code personnel, qu'il ne faut bien entendu jamais communiquer.

La Mutualité Socialiste engage ses affiliés à dénoncer à la police les faits dont ils ont été victimes, même s'il s'agit d'une simple tentative. La Mutualité Socialiste a entamé une procédure judiciaire pour faire cesser ces agissements, à laquelle les victimes pourront se joindre. Les personnes concernées peuvent contacter leur mutualité, qui les conseillera et les guidera dans leurs démarches.



La p^Rause syndicale

par Joël Thiry, Secrétaire régional de la FGTB Luxembourg

Travailler plus longtemps qu'ils disaient...

C'était en juillet 2015. La Chambre des Représentants approuvait, majorité contre opposition, en séance plénière, après de longs débats parlementaires, le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans (66 ans en 2025, 67 ans en 2030).

Bientôt 3 ans. Cela fait en effet 3 ans voire plus que les syndicats crient haut et fort que cette réforme est socialement et économiquement injustifiée.

Socialement injuste parce que les mesures imposées par le Gouvernement MR-NVA appauvriront tous les pensionnés. Parmi ceux-ci, une majorité de femmes déjà largement sanctionnées en matière de salaires et de pensions.

Des exemples ? Mireille, 61 ans, un salaire brut de 2.200 €, vivant en couple ; elle prend sa prépension à 60 ans après 40 ans de carrière. Avec la nouvelle « législation Michel », sa pension sera plus basse de 25 €/mois, soit 300 €/an.

Jean, lui, 49 ans, un salaire brut de 3.300 €, est isolé ; il est licencié et ne retrouve un emploi qu'à l'âge de 54 ans. Avec la nouvelle « législation Michel », ces 5 années de chômage lui feront perdre 83 €/mois, soit 996 €/an.

Socialement injuste aussi parce qu'obliger les plus anciens à travailler jusqu'à 67 ans, c'est encore repousser l'accès au travail pour les plus jeunes et plus de 500.000 chômeurs du pays.

Economiquement injustifiée parce que si le vieillissement a effectivement un coût, notre société produit chaque année plus de

richesses. Il s'agit donc d'un choix politique. Vouloir obliger à travailler plus longtemps augmentera les dépenses de sécurité sociale liées aux allocations d'invalidité et aux chômeurs âgés, et aura un impact non négligeable sur la santé des travailleurs.

En Belgique, « l'espérance de vie en restant en bonne santé » est de 64,8 ans (64,3 ans pour les hommes, 65,4 ans pour les femmes). Elle est nettement moins élevée pour les personnes dont la situation économique et sociale est pénible. Soyons clairs : de nombreux travailleurs usés par des conditions de travail éprouvantes ne parviendront pas à tenir le coup aussi longtemps.

Sur le terrain professionnel, à peine un travailleur sur dix désire travailler jusqu'à 67 ans. Pourquoi ? Parce que les conditions de travail sont de plus en plus pénibles : objectifs importants à atteindre, compétitivité, mise en concurrence, rendement, productivité, rythme de travail, flexibilité, stress, burn-out, problèmes physiques...

Depuis son investiture, le Gouvernement Michel a tout fait pour nous faire travailler plus longtemps. Combien de personnes parviendront-elles à aller jusqu'à 67 ans ? Que se passera-t-il pour celles qui n'y arriveront pas ? Ce n'est pas compliqué : soit elles accèderont à une pré-retraite avec 42 ans de carrière, soit elles termineront leur carrière dans un régime de chômage ou d'invalidité. Dans tous les cas, elles auront une pension - encore - plus basse.

Vivre plus longtemps est une chose. Vivre longtemps en bonne santé en est une autre. Travailler plus longtemps qu'ils disaient...



140 € POUR VOS LOISIRS

35€ Affiliations sport

35€ Stages sportifs

**35€ Classes de
dépaysement**

**35€ Plaines de jeux
et camps**



**Plus d'infos en agence
et sur www.mslux.be**

**La Mutualité Socialiste
du Luxembourg**

